

# Votre formation DIF

## Prise en charge à 100%

**Le Droit Individuel à la Formation (DIF-Élus) donne droit à 400 euros de formation par an pour tou·te·s les élu.e.s indemnisé.e.s ou non, à tous les échelons.** Municipaux, départementaux, régionaux, dans la majorité comme dans l'opposition, etc. **Il est cumulable sur deux ans pour atteindre 800 euros de crédits de formation.**

Un financement assuré via un fond prélevé sur les élu·e·s indemnisé·e·s

Aucune information à fournir à votre collectivité ou à votre employeur

Gestions Locales vous accompagne dans vos démarches administratives

**Le but est de permettre aux élus de suivre des formations en lien avec leurs fonctions électives ou des formations facilitant notamment leur reconversion professionnelle après leur mandat.**

**Le fond prend en charge le coût de la formation ainsi que les frais de déplacement et de séjour des élus dans des conditions similaires à celles des fonctionnaires.**

Depuis le 1er janvier 2022, les élus peuvent consulter et mobiliser leurs droits en ligne, grâce à la plateforme [Mon compte formation](#) (cliquez sur le lien).

L'inscription via le système de sécurité "FranceConnect+" est nécessaire, et nous vous recommandons de l'activer dès maintenant. Dans la rubrique "MonCompteÉlu", vous retrouverez nos formations liées à l'exercice de votre mandat, Gestions Locales étant agréé par le Ministère des collectivités territoriales.

**L'équipe de Gestions Locales se tient à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements complémentaires et bâtir un programme de formation au plus proche de vos besoins quotidiens d'élu.e.s.**